

AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES 2021 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue le 6 octobre 2020, le conseil a adopté, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération qui auront lieu au cours de l'année 2021.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge auront lieu à **19 h** :

| | |
|---|---|
| Mercredi 6 janvier 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 2 février 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 9 mars 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 6 avril 2021 à 19 h | Salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine |
| Mardi 4 mai 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 1 ^{er} juin 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 6 juillet 2021 à 19 h | Salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine |
| Mardi 3 août 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 7 septembre 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 5 octobre 2021 à 19 h | Salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine |
| Mardi 2 novembre 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mardi 7 décembre 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |
| Mercredi 6 janvier 2021 à 19 h | Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud |

De décréter qu'en période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant l'évolution de la situation et des directives ministérielles, l'heure et le lieu des séances peuvent être modifiés suivant la publication d'un avis public à cet effet et que lesdites séances peuvent avoir lieu à huis clos et que les délibérations peuvent être réalisées à distance par tout moyen de communication.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR D'OCTOBRE 2020

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe